EXÉCUTION D’UNE DETTE D’ARGENT PAR VIREMENT POSTAL OU BANCAIRE

AUTEUR:

Sébastien Bettschart

PUBLICATION:

Bulletin d'information du CEDIDAC

DATE DE PUBLICATION:

1998

PAGE:

p. 4

NUMÉRO DE REVUE:

No 30

PRÉSENTATION:

Note sur l’ATF 124 III 145